

Scandale à l'abattoir de Perpignan : Louis Aliot exige une enquête immédiate et des sanctions exemplaires

Ville de Perpignan | 27-08-2026 | 18:03



Louis Aliot

Le maire de Perpignan et président de Perpignan Méditerranée Métropole, Louis Aliot, a demandé l'ouverture immédiate d'une enquête interne afin de faire toute la lumière sur les soupçons de maltraitance animale à l'abattoir de la ville. Cette demande intervient après la diffusion d'images filmées par l'association L214 et le dépôt d'une plainte devant la justice française.

« Les images sont choquantes », affirme Louis Aliot dans un communiqué officiel. Le maire condamne « avec la plus grande fermeté » les agissements observés et considère qu'ils ne reflètent ni le professionnalisme des éleveurs, ni le travail des agriculteurs, ni le sérieux des opérateurs de la filière agroalimentaire.

L'enquête publiée par L214 repose sur des images enregistrées entre mai et juillet 2026 sur les trois chaînes d'abattage de l'établissement perpignanaise.

Selon l'association de défense des animaux, les vidéos montreraient des cochons frappés à coups de poing, des moutons tirés ou projetés par les pattes et la toison, des animaux soumis à des décharges électriques répétées ainsi que des bovins et des moutons manipulés alors qu'ils présenteraient encore des signes de vie.

Le 26 août, L214 a déposé une plainte contre l'abattoir et son exploitant, La Catalane d'Abattage, auprès du parquet du tribunal judiciaire de Perpignan. L'association accuse les responsables de possibles actes de cruauté, de sévices graves et d'autres infractions liées à la mise à mort des animaux.

La plainte est accompagnée de cinq heures et demie d'images. L'association demande également au préfet des Pyrénées-Orientales la fermeture immédiate de l'établissement pendant l'enquête.

Louis Aliot a confirmé que la direction de La Catalane d'Abattage avait déjà adopté de premières mesures sanitaires d'urgence et mis à pied les salariés concernés par les images.

Le président de Perpignan Méditerranée Métropole a également rappelé que la communauté urbaine était actionnaire de la société coopérative chargée de la gestion de l'abattoir. Pour cette raison, il a officiellement demandé le déclenchement immédiat d'une enquête interne au sein de la structure.

L'objectif, explique-t-il, est de faire toute la lumière sur cette affaire et de déterminer les responsabilités susceptibles de découler des agissements enregistrés.

« Si les faits de maltraitance animale venaient à être confirmés par la justice ou établis par les investigations internes, les sanctions devront être fermes et exemplaires », avertit le maire.

Louis Aliot appelle également à attendre les résultats de la plainte judiciaire et des investigations avant d'étendre les responsabilités à l'ensemble des professionnels de l'abattoir ou de la filière de l'élevage.

Selon les éléments disponibles à ce stade, le maire estime que les faits dénoncés pourraient correspondre à des actes isolés commis par des personnes qui auraient déjà été clairement identifiées. Il défend donc une condamnation ferme des responsables présumés, mais refuse que cette affaire serve à jeter l'opprobre sur l'ensemble de la filière agroalimentaire.

La suite de l'affaire dépend désormais de l'évolution de la plainte déposée par L214, des éventuelles investigations ouvertes par la justice française et des résultats de l'enquête interne demandée par Perpignan Méditerranée Métropole.

Autor: Rédaction